

Baie-Comeau, le 15 février 2005

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE PLAN DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DU QUEBEC**

« L'environnement est la condition d'un développement durable, la société est la finalité pour laquelle se fait le développement, et l'économie est le moyen pour y parvenir. »



**Mémoire présenté au Ministère de l'environnement du Québec**

**par**

**Le Centre Boréal du Saint-Laurent**

## TABLE DES MATIERES

---

<b>1. Présentation de l'organisme.....</b>	<b>3</b>
1.1. Historique.....	3
1.2. Objectifs.....	3
1.3. Le Centre Boréal du Saint-Laurent dans un contexte de développement durable.....	4
<b>2. Remarques sur le projet de Plan de développement durable.....</b>	<b>5</b>
2.1. Que pensez-vous de la démarche proposée dans le document de consultation ? .....	6
2.2. Que pensez-vous des principes et mesures définis dans l'avant-projet de loi ?.....	7
<b>3. La contribution du Centre-Boréal du Saint-Laurent .....</b>	<b>9</b>

# 1. Présentation de l'organisme

## 1.1. Historique

Le projet du Centre Boréal du Saint-Laurent a émergé il y a de cela plus de 7 ans. En effet, en 1998, un plan directeur est rédigé et déposé par le groupe CRENO ; ce en vue de développer le Parc Boréal dans un contexte récréotouristique.

A l'automne 2003, la C.P.A.M (Corporation Plein Air Manicouagan) reçoit le mandat du conseil municipal de la Ville de Baie-Comeau de réaliser le plan stratégique de développement du Centre Boréal du Saint-Laurent. Pour ce faire, elle décide d'embaucher un directeur général, M. Christian Bouchard en vue de relancer ce projet et de le mener à terme.

En Mars 2004, un plan stratégique de développement est déposé.

En juin 2004, suite à l'engagement de nos deux principaux bailleurs de fond, la Ville de Baie-Comeau et ALCOA, les études et aménagements commencent.

## 1.2. Objectifs

### ❖ La Vision :

Le projet du Centre Boréal du Saint-Laurent vise à devenir d'ici 3 à 5 ans, un produit d'appel touristique majeur pour la Ville de Baie-Comeau et pour la région Manicouagan.

En 2004 et 2005, 5 000 000 de dollars seront investis afin d'aménager le Jardin des Glaciers et le Centre d'interprétation Boréal du Saint-Laurent dans la perspective d'une ouverture officielle en Mai 2007, 2006 étant une année de validation auprès des habitants de la ville et des groupes scolaires et de mise en opération.

❖ La mission :

La mission de la C.P.A.M est de développer, gérer et promouvoir en symbiose un centre d'interprétation et des sites terrestres axés autour de la thématique de la dernière glaciation.

❖ Le projet s'articule autour de 5 grandes valeurs :

- Baser l'ensemble de nos interventions et de notre développement sur les principes de l'écotourisme et de la protection des écosystèmes et des habitats littoraux.
- Assurer un accès universel aux pôles d'attraction majeurs du Centre Boréal du Saint-Laurent.
- Réaliser des aménagements de qualité respectant les normes prescrites par nos deux paliers gouvernementaux soit provincial et fédéral.
- Planifier les aménagements extérieurs du Centre d'interprétation en relation avec des projets de développement du quartier Saint-Georges.
- Prévoir une tarification spéciale pour les résidents de Baie-Comeau.

### **1.3. Le Centre Boréal du Saint-Laurent dans un contexte de développement durable**

Notre organisme se montre particulièrement sensible au développement durable. Nous travaillons d'ailleurs en privilégiant l'implication de nombreux secteurs d'activités (ville, industriel, environnement, patrimoine, développement économique) et sur des bases de concertation.

Nous prenons soin de favoriser une bonne gestion des ressources naturelles au sein de notre territoire et nous veillons à créer un

développement économique au sein de la ville et de la région, tout en respectant le milieu naturel. Le projet du Centre Boréal se veut respectueux de l'environnement et c'est dans cette optique qu'un plan de conservation et de mise en valeur sera déposé aux différents ministères au printemps 2005. Avant tout aménagement, des études environnementales sont menées afin d'identifier les ressources, de décrire le milieu et d'en évaluer la capacité de support.

Le développement de ce projet a déjà permis la création d'emplois et cette perspective s'amplifiera lorsque le produit sera opérationnel en 2006-2007. Aussi en plus des retombées sociales (emplois et services récréatifs), le projet entraînera des retombées économiques importantes puisque la firme Desjardins Marketing qui travaille à la validation du projet, nous prédit un achalandage de près de 40 000 visiteurs quand le produit sera en opération.

Ainsi, le projet du Centre Boréal du Saint-Laurent s'intègre parfaitement dans un contexte de développement durable puisqu'il regroupe les 3 dimensions constituant celui-ci, la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique.

## 2. Remarques sur le projet de Plan de développement durable

Avant tout commentaire, le Centre Boréal du Saint-Laurent tient à féliciter le MENVQ pour la mise en place de ce projet de Plan de développement durable et surtout à l'appuyer dans sa démarche de concertation, démarche qui s'annonce pertinente. Cette démarche nous semble essentielle pour créer une culture de développement durable solide et pour l'implanter à long terme dans une perspective d'équité intergénérationnelle.

## **2.1. Que pensez-vous de la démarche proposée dans le document de consultation ?**

Le document de consultation insiste bien sur le fait que le développement durable est basé sur trois dimensions, l'une sociale, l'une économique et l'une environnementale. Il définit le développement durable comme étant « un processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique ». Nous aimerions insister sur la nécessité d'impliquer à un même niveau les trois pôles majeurs constituant le développement durable.

Dans une optique de concertation, il nous semble primordial de coordonner ces 3 secteurs d'activités ; le pôle social et le pôle économique au même titre que le pôle environnemental. Toute action se rapportant au développement durable devrait se faire selon une vision commune aux 3 pôles. L'implication du ministère de l'environnement ne fait nul doute mais nous suggérons qu'afin « d'intégrer harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique.. », il serait peut-être plus judicieux que ce projet soit géré et coordonné par une instance qui pourrait regrouper des représentants des différents ministères et non seulement par le MENVQ. Face au mandat important qu'à le MENVQ de promouvoir, de coordonner, d'améliorer et de conseiller (cf les 5 rôles du Ministre de l'environnement), nous nous interrogeons sur le rôle des acteurs qui seront en charge des aspects sociaux et économiques.

Aussi d'autres ministères se doivent d'être amplement représentés et impliqués dans ce processus, nous pensons en particulier au Ministère des Ressources Naturelles Faune et Parcs, MRNFPQ et au Ministère de la santé.

Il nous semble également évident que pour que cette démarche se fasse dans un climat de concertation, il est nécessaire qu'elle implique outre les différents ministères et organismes de l'administration publique, les organismes publics, para-publics, non gouvernementaux et les

municipalités. Ce pour plus de cohésion, de cohérence et d'efficacité, car c'est à ces différents niveaux que les résultats se feront les plus visibles.

En effet, nous insistons sur l'importance des gestes quotidiens, à savoir le tri des déchets, une consommation plus responsable, l'utilisation des transports en commun. Pour ce faire, il faut agir à différents niveaux. Par exemple, démarcher auprès des entreprises pour éviter le sur emballage, auprès des industries afin qu'elles développent un service environnement, qu'elles se sensibilisent aux normes et qu'elles s'impliquent dans le cas de pollution en proposant des compensations.

Il nous semble également d'importance majeure de développer l'éco-citoyenneté par le biais des municipalités et des établissements scolaires.

Les enfants sont une cible qu'il est important de ne pas négliger car ce sont de bons ambassadeurs du développement durable et ils représentent les générations futures.

Il nous semble important aussi d'éviter la surproduction et la surexploitation, de mieux évaluer nos besoins actuels pour prévoir nos besoins futurs, de trouver un compromis entre la gestion des ressources et l'économie. Pour une meilleure gestion intégrée, il est nécessaire de remonter aux sources des problèmes afin de comprendre les erreurs du passé, de palier aux problèmes présents afin d'améliorer notre futur.

Tout ceci rejoint une idée principale qui est issue de la nécessité de fixer des objectifs et actions concrètes et visibles à court et long terme.

Nous appuyons l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action sur la diversité biologique ainsi que celle d'une stratégie québécoise sur les changements climatiques. Nous encourageons l'élargissement rapide de telles actions à des domaines touchant l'eau, l'énergie et les déchets.

Enfin, il nous semble justifié d'encourager financièrement les organismes développant une stratégie de développement durable afin qu'ils deviennent des leaders en ce domaine.

## **2.2. Que pensez-vous des principes et mesures définis dans l'avant-projet de loi ?**

Le Centre boréal vient appuyer les principes et mesures définis dans l'avant-projet de loi, principes judicieux et tenant à tous les besoins en terme de développement durable.

Cependant, il nous semble important de prioriser ces principes afin de structurer les actions et de spécifier les interactions entre les différents principes afin d'évaluer les retombées d'un principe à l'autre.

En ce qui concerne le principe 10, nous reprenons ce qui a déjà été évoqué à la partie 2.1 et nous insistons sur le fait qu'il serait judicieux en terme de gestion des ressources naturelles de favoriser la concertation entre le MENVQ et le MRNFPQ.

Nous aimerions réagir au principe 13 concernant le principe pollueur/payeur et reprendre également ce qui a été évoqué précédemment. Nous insistons sur le fait que ce principe pourrait s'appuyer sur la prise en charge par les pollueurs des coûts et des études relatives à la mise en place de mesures compensatoires. Ceci à des fins de responsabilisation, d'implication des différents secteurs et de mettre en place des actions au bénéfice de l'environnement, ce le plus directement possible en lien avec le site pollué.

Enfin, nous appuyons la mise en place d'un fond vert et nous insistons sur la nécessité de définir des secteurs d'activités, d'élaborer des programmes de subvention aux projets où les 3 dimensions sont représentées et de prévoir des échéanciers récurrents en terme d'aide financière, ce afin de favoriser le long terme. Les services d'activités ciblés pour un équilibre entre les 3 dimensions dans un climat de concertation, et concernant le fond vert, pourraient être l'éducation à l'environnement, la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, la conservation et la restauration des milieux naturels. Ces actions se doivent de contribuer à l'amélioration du milieu, du mode et du niveau de vie.

### 3. La contribution du Centre-Boréal du Saint-Laurent

*Quelles actions seriez-vous prêts à mener pour contribuer au développement durable ?*

Le Centre Boréal du Saint-laurent s'engage dans un contexte de développement durable à travers diverses actions :

- Sensibilisation/Éducation.

Notre organisme vise à accueillir des groupes scolaires et camp de jeunes. Il lui enseignera à travers de nombreuses activités de découvertes les gestes quotidiens aidant au développement durable. Nous leur ferons découvrir la richesse naturelle et culturelle de notre territoire dans un climat de respect de ces richesses.

- Information et Mise en Valeur

Nous informerons notre clientèle sur des phénomènes tels que la glaciation et les changements climatiques.

- Concertation entre différents acteurs
- Études environnementales

Nous nous dotons d'un Plan de Conservation et de Mise en Valeur, nos principes d'aménagements tiennent compte des normes environnementales, de la fragilité du milieu, de sa capacité de support et des éléments naturels remarquables.

- Participation à toute action de consultation autour du développement durable.

Si l'on reprend les principes proposés dans l'avant-projet de loi, notre organisme tâche de répondre à plusieurs d'entre eux :

- ❖ **Santé et qualité de vie**, en offrant à la clientèle la possibilité de faire des activités de loisirs, récréatives et sportives en harmonie avec la nature, ce à des tarifs préférentiels.
- ❖ **Protection de l'environnement**, en définissant des zones de protection intégrale et des zones de conservation avec interprétation mineure sur notre territoire.
- ❖ **Efficacité économique**, en entraînant des retombées économiques pour la région et une prospérité économique favorable au progrès social de même que respectueuse de l'environnement.
- ❖ **Participation et Engagement**, en offrant aux habitants de Baie-Comeau une carte d'abonnement leur permettant de siéger sur le comité du Centre et de s'impliquer dans son développement.
- ❖ **Accès au savoir**, en informant la clientèle sur la richesse culturelle et naturelle de la région et surtout en rendant ces richesses accessibles tout en les protégeant.
- ❖ **Protection du patrimoine culturel**, en mettant en valeur la fondation de la ville, l'histoire du colonel McCormick, la migration et le mode de vie des peuples, etc.
- ❖ **Précaution**, en limitant l'accès de certaines zones au public.
- ❖ **Préservation de la biodiversité**, en déposant un plan de Conservation et de Mise en Valeur dans lequel la biodiversité fait partie intégrante.
- ❖ **Respect de la capacité de support des écosystèmes**, pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment.

## PERSPECTIVES :

Puisqu'il est précisé dans le plan de développement durable, que le CIDD aura pour mandat de « produire un bilan périodique, à au moins tout les 3 ans, de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable au sein de l'administration publique ». Il serait bon d'organiser des rencontres de concertation afin de faire un bilan des actions entamées et d'y présenter des résultats concrets d'ici quelques années afin de maintenir cette implication et de maintenir un suivi. Il nous semble important après avoir consulter les organismes et la population sur le plan de développement durable, de lui faire un retour sur l'efficacité de cette démarche ; ce qui pourrait aider à augmenter l'engagement de tous devant des actions concrètes et des résultats satisfaisants.

Aussi nous attendons avec enthousiasme la politique d'écotourisme durable.

## COORDONNÉES

---

### **CENTRE BORÉAL DU SAINT-LAURENT**

3 avenue Denonville

Baie-Comeau, Québec, G4Z 2W6

Téléphone : (418) 296-0177

Télécopie : (418) 296-

Courriel : [centreboreal@projetcentreboreal.com](mailto:centreboreal@projetcentreboreal.com)

Site internet : [www.projetcentreboreal.com](http://www.projetcentreboreal.com)

Personne responsable : Christian Bouchard, Directeur général

Mémoire rédigé par Karine Dekindt, Coordinatrice Plan de Conservation et Mise en Valeur